

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00767

Numéro SIREN : 482 110 913

Nom ou dénomination : SELLAM IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2022 sous le numéro de dépôt 20224

SELLAM IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 4-5 Place du Temple Neuf
67000 STRASBOURG
482110913 RCS STRASBOURG

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Le soussigné Meïr Jonathan SELLAM, associé unique et président de la société SELLAM IMMOBILIER, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2021, l'activité agence de la Société n'appelle pas d'observations particulières et est conforme aux objectifs fixés.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020. L'activité de la Société n'a été que peu impactée.

Nous vous rappelons que la Société s'était vue dans le cadre des mesures mises en place par le Gouvernement accorder un Prêt Garanti par l'Etat de 99 550 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Janvier 2022 sont de renforcer notre présence sur le marché.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients à plus de 30 jours n'est pas significative.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Ces informations seront complétées.

Prises de participation ou prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé la Société n'a pris de nouvelle participation.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 470 470 euros contre 451 747 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 533 euros contre 4 323 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 639 euros contre 2 009 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 184 423 euros contre 154 820 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 30 516 euros contre 5 878 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 169 161 euros contre 140 911 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 63 330 euros contre 50 729 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 contre 3 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 19 466 euros contre 22 052 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 5 euros contre 692 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 471 540 euros contre 383 176 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 463 euros contre 72 894 euros pour l'exercice précédent.

Le montant du bénéfice attribué s'élève à 21 000 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant de la perte supportée s'élève à 3 250 euros contre 52 854 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 199 235 euros (197 262 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 220 448 euros contre 217 302 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -829 euros contre - 328 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 12 113 euros contre 1 233 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 se solde par un bénéfice de 207 506 euros contre un bénéfice de 215 741 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 041 096 euros contre 2 183 567 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 207 506 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	207 506 euros
Au compte « réserve spéciale mécénat »,	3 861 euros

Pour un montant de 203 645 euros au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 1 050 122 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 383 983 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Nous rappelons toutefois la distribution de dividendes à hauteur de 40 000 euros, décidée par la décision du 27 Juin 2019.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts pour un montant de 23 572 euros et qui se sont traduites par une imposition de 6 246 euros.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

COMPTES CONSOLIDES

Il est rappelé que l'ensemble constitué par notre Société et les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe, ne dépasse pas, depuis deux exercices consécutifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, deux des trois critères de définition des petites entreprises de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'aucune de ces sociétés n'appartient à une catégorie mentionnée à l'article L. 123-16-2 du Code de commerce. Il a donc été décidé, en application des dispositions de l'article L. 233-17, 2° du Code de commerce, de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à STRASBOURG
Le 3 Août 2022

Meir Jonathan SELLAM
Associé Unique et Gérant



SELLAM IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 4-5 Place du Temple Neuf
67000 STRASBOURG
482110913 RCS STRASBOURG

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2022

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 207 506 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	207 506 euros
Au compte « réserve spéciale mécénat »,	3 861 euros

Pour un montant de 203 645 euros au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 1 050 122 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices mais rappelle la distribution intervenue le 27 Juin 2019.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts pour un montant de 23 572 euros et qui se sont traduites par une imposition de 6 246 euros.

Certifié conforme
Le Président



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

SELLAM IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 euros

Siège social : 4-5 place du Temple Neuf
67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG 482 110 913

FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN SARL

204, avenue de Colmar

67100 STRASBOURG

Société de commissariat aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Colmar

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 15 septembre 2022

FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN SARL

Thierry MAETZ

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	16 676	16 676		1 077
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	187 745	106 921	80 824	88 547	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	22 520		22 520	22 520	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 000		6 000	6 000	
TOTAL (II)	232 941	123 597	109 344	118 144	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	23		23	23
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	55 244		55 244	75 869	
Autres créances	2 871 663	80 000	2 791 663	1 903 000	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	84 823		84 823	86 531	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	3 011 752	80 000	2 931 752	2 065 423
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	3 244 693	203 597	3 041 096	2 183 567	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau	846 477	630 736	
Résultat de l'exercice	207 506	215 741	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	1 383 983	1 176 477
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	248 505	216 494
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 204 065	581 240
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 129	16 475
	Dettes fiscales et sociales	114 003	112 081
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80 412	80 801	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	1 657 114	1 007 091
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 041 096	2 183 567
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	207 506,15	215 741,11
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 573 746	907 541
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		148 706	116 944
(3) Dont emprunts participatifs			

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du **BAS-RHIN**
 Sàrl
 aux comptes

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	423 770		423 770	370 676
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	46 700		46 700	81 071
	Montant net du chiffre d'affaires	470 470		470 470	451 747
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			4 321 212	4 321 2
Total des produits d'exploitation (1)				475 003	456 070
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			4 639	2 009
	Autres achats et charges externes			184 423	154 820
	Impôts, taxes et versements assimilés			30 516	5 878
	Salaires et traitements			169 161	140 911
	Charges sociales du personnel			58 707	50 729
	Cotisations personnelles de l'exploitant			4 623	6 086
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			19 466	22 052
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			5	692
	Total des charges d'exploitation (2)				471 540
RESULTAT D'EXPLOITATION				3 463	72 894

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du **BAS-RHIN**
 Sàrl
 aux comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

RESULTAT D'EXPLOITATION		3 463	72 894
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	21 000	
	Perte supportée ou bénéfice transféré	3 250	52 854
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	14 743	8 638
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	200 002	200 002
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		214 745	208 640
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	15 511	11 378
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		15 511
RESULTAT FINANCIER		199 235	197 262
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		220 448	217 302
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	829	328
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		829	328
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(829)	(328)
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		12 113	1 233
TOTAL DES PRODUITS		710 749	664 710
TOTAL DES CHARGES		503 242	448 969
RESULTAT DE L'EXERCICE		207 506	215 741

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sàrl
 société de commissariat
 aux comptes

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 041 096** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **710 749** euros et un total **charges** de **503 242** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **207 506** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. La Direction à la date d'arrêté des comptes n'a pas connaissance d'incertitudes significative qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

La comptabilité a été réalisée conformément aux règles en vigueur en particulier pour les comptes d'actifs.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat,

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Intégration fiscale

La SELLAM IMMOBILIER SAS est la société mère d'un groupe ayant opté avec effet au 1er Juillet 2016, pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale codifiée aux articles 223 A à U du CGI.

La Société SELLAM IMMOBILIER SAS détient directement ou indirectement par application de l'article 46 quater-0ZF de l'annexe III au CGI :

100,00 % du capital de la Société EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est constitué des sociétés suivantes :

- SELLAM IMMOBILIER SAS
- EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

2) Modalité de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

:

La filiale verse à la Société SELLAM IMMOBILIER à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant de l'impôt effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value à long terme de l'exercice comme si elle était imposée séparément.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôts telle que définie à l'alinéa ci dessus, la filiale n'est pas autorisée à tenir compte des déficits et moins values à long terme antérieurs qu'elle aurait pu dégager depuis son entrée dans le périmètre d'intégration formé par la Société SELLAM IMMOBILIER.

société de commissariat
FIDUCIAIRE
du **BAS-RHIN**
Sàrl
aux comptes

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	16 676					16 676
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 676					16 676
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	129 039		3 667			132 706
Matériel de transport	4 849		4 900			9 749
Matériel de bureau, mobilier	43 191		2 098			45 290
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	177 079		10 666			187 745
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	22 520					22 520
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	6 000					6 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 520					28 520
TOTAL	222 275		10 666			232 941

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du **BAS-RHIN**
 Sàrl
 aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	15 599	1 077		16 676
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 599	1 077		16 676
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	48 403	12 196		60 598
	Matériel de transport	2 222	2 173		4 395
	Matériel de bureau, mobilier	37 908	4 019		41 927
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 533	18 388		106 921	
TOTAL		104 131	19 466		123 597

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

société de commissariat
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sàrl
 aux comptes

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	80 000			80 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	80 000			80 000
TOTAL GENERAL		80 000			80 000

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du **BAS-RHIN**
Sàrl
 aux comptes

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	6 000		6 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	55 244	55 244	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 699	3 699	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 495 634	1 495 634	
Débiteurs divers	1 372 329	1 372 329		
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		2 932 906	2 926 906	6 000
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	148 706	148 706		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	99 799	16 432	83 367	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 129	10 129		
	Personnel et comptes rattachés	13 825	13 825		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 277	38 277		
	Impôts sur les bénéfices	36 003	36 003		
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 602	16 602		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 296	9 296		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 204 065	1 204 065		
	Autres dettes	80 412	80 412		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 657 114	1 573 746	83 367	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		249			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		46			

société de commissariat
FIDUCIAIRE
 du **BAS-RHIN**
Sàrl
 aux comptes

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		17 958
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 093
<i>BANQUE - INTERETS COURUS</i>	<i>1 093</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 200
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>4 200</i>	
Dettes fiscales et sociales		12 666
<i>CONGES PAYES</i>	<i>5 945</i>	
<i>CS SUR CONGES PAYES</i>	<i>2 072</i>	
<i>CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	<i>2 090</i>	
<i>TAXES FORMATION</i>	<i>895</i>	
<i>Compte n°44862000</i>	<i>696</i>	
<i>Compte n°44863000</i>	<i>968</i>	

société de commissariat
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sàrl
aux comptes

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2021
	Charges à répartir sur plusieurs exercices Charges différées Frais d'acquisition des immobilisations Frais d'émission des emprunts Charges à étaler			

Capital social

		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	600,0000	300 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		500,00	600,0000	300 000,00

société de Commissariat
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sàrl
 aux comptes

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2021	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
IMMOBILIERE DU TEMPLE			2 847 876	100,00	719 967
2. Participations (10 à 50 %)					
FONCIERE JS			254 345	10,00	(1 732)
SNC STRASBOURG ET ENVIRON				20,00	
FINANCIERE JONEL				50,00	
SNC SHA			91 985	25,00	86 004
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

société de commissariat
aux comptes
FIDUCIAIRE
du BAS-RHIN
Sàrl

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 4 Place du Temple Neuf		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 8 2 1 1 0 9 1 3 0 0 0 4 3			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31122021	N-1 31122020					
		Brut ₁	Amortissements, provisions ₂					
			Net ₃					
			Net ₄					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	16 676	16 676	1 077	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	187 745	106 921	80 824	88 547
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	22 520		22 520	22 520
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	6 000		6 000	6 000	
	TOTAL (II)	BJ	BK	232 941	123 597	109 344	118 144	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BC				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	23		23	23
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	55 244		55 244	75 869
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 871 663	80 000	2 791 663	1 903 000
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	84 823		84 823	86 531	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI					
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 011 752	80 000	2 931 752	2 065 423	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)	CC	CA	3 244 693	203 597	3 041 096	2 183 567		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS SELLAMIMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :300.000.....)	DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	846 477	630 736
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	207 506	215 741
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 383 983	1 176 477
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	248 505	216 494
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 204 065	581 240
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 129	16 475
	Dettes fiscales et sociales	DY	114 003	112 081
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	80 412	80 801	
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 657 114	1 007 091	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 041 096	2 183 567	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 573 746	907 541	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	148 706	116 944	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER		Exercice N			Exercice (N-1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	423 770	FB	FC	423 770	370 676		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE	FF				
		FG	46 700	FH	FI	46 700	81 071		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	470 470	FK	FL	470 470	451 747		
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	4 321	4 321		
	Autres produits (1) (11)				FQ	212	2		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	475 003	456 070	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	4 639	2 009	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	184 423	154 820	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	30 516	5 878	
	Salaires et traitements *					FY	169 161	140 911	
	Charges sociales (10)					FZ	63 330	56 815	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	19 466	22 052
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	5	692		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	471 540	383 176		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	3 463	72 894		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	21 000		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	3 250	52 854	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	14 743	8 638	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	200 002	200 002	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	214 745	208 640	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 511	11 378	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	15 511	11 378		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	199 235	197 262		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	220 448	217 302		

Désignation de l'entreprise SAS SELLAM IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	829 328
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	829 328
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(829) (328)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 113 1 233
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	710 749 664 710
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	503 242 448 969
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	207 506 215 741
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	16 980 17 262
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 321 4 321
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	4 623 6 086
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	35
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 4 623 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES	829		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Designation de l'entreprise SAS SELLAM IMMOBILIER										Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations								
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	TOTAL I					1	D8	2			D9	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II						KE				KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH				KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK				KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN				KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ				KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT				KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	129 039	KW				KX	3 667		
		Matériel de transport *				KY	4 849	KZ				LA	4 900		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	43 191	LC				LD	2 098		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF				LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI				LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL				LM			
	TOTAL III					LN	177 079	LO				LP	10 666		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M				8T		
		Autres participations					8U	22 520	8V				8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR				IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	6 000	IU				IV				
TOTAL IV					LQ	28 520	LR				LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	222 275	ØH				ØJ	10 666			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	TOTAL I					IN	CØ	DØ	D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO	LV	LW	16 676						
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY	LZ						
	Constructions	Sur sol propre				IQ	MA	MB	MC						
		Sur sol d'autrui				IR	MD	ME	MF						
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS	MG	MH	MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU	MM	MN	132 706	MO					
		Matériel de transport				IV	MP	MQ	9 749	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT	45 290	MU					
	Emballages récupérables et divers *					IX	MV	MW	MX						
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA	NB						
Avances et acomptes					NC	ND	NE	NF							
TOTAL III					IY	NG	NH	187 745	NI						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU	M7	ØW						
	Autres participations					IØ	ØX	ØY	22 520	ØZ					
	Autres titres immobilisés					I1	2B	2C	2D						
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F	6 000	2G					
	TOTAL IV					I3	NJ	NK	28 520	2H					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	ØL	232 941	ØM						

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 | 12 | 20 | 21

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est appelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS SELLAM IMMOBILIER** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	15 599	PF	1 077	PG		PH	16 676
TOTAL I		RK	15 599	RM	1 077	RN		RO	16 676
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	48 403	QE	12 196	QF		QG	60 598
	Matériel de transport	QH	2 222	QI	2 173	QJ		QK	4 395
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 908	QM	4 019	QN		QO	41 927
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	88 533	QV	18 388	QW		QX	106 921
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	104 131	ØP	19 466	ØQ		ØR	123 597

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	6 000	UV	6 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	55 244	55 244		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 699	3 699	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	1 495 634	1 495 634		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 372 329	1 372 329		
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX		VT	2 932 906	2 926 906	6 000	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	148 706	148 706		
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	99 799	16 432	83 367	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 129	10 129			
Personnel et comptes rattachés		8C	13 825	13 825			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	38 277	38 277			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	36 003	36 003		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 602	16 602		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 296	9 296		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 204 065	1 204 065			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	80 412	80 412			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 657 114	1 573 746	83 367		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	249	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	46
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122021						
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		207 506						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	23 572							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 549							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	829							
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		12 113						
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7								
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN							
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ						
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3								
TOTAL I						WR		247 569						
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV							
			- imposées au taux de 0 %				WH							
			- imposées au taux de 19 %				WP							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW							
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		I6						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6								
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	2 000		XA		198 000					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX								
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY								
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD							
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF				
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB					
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS								
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG		3 861		
	Dt déd exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd exc (art 39 decies D)		YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH		201 861				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI		45 708						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		45 708		XO		0		

Désignation de l'entreprise SAS SELLAM IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	8 016	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER										Néant <input type="checkbox"/> *																										
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	630 736	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB																													
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	215 741		Dividendes	- Autres réserves	ZD																													
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE																													
					Report à nouveau		ZF																													
	TOTAL I	ØF	846 477			Report à nouveau	ZG		846 477																											
										TOTAL II	ZH	846 477																								
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :																								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ																															
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR																															
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS																															
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	540		90																												
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)	J8			XQ	50 685		36 485																												
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU																															
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	35 393		39 271																												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV																															
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	97 805		78 974																												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	184 423		154 820																											
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 281		1 284																											
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			9Z	29 235		4 594																												
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	30 516		5 878																												
T. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	96 832		72 900																												
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	25 627		19 580																												
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB	167 226																														
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS																															
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,17	%	1,18	%																											
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																																		
										- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR																						
										- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG																						
										- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH																						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																											
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	845 166		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																											
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	4	8	2	1	1	0	9	1	3	0	0	0	4	3

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADDRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 29 de la colonne (9))							
CADDRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 29 de la colonne (10))			(A)		(B)	(C)	
CADDRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS SELLAM IMMOBILIER**

Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SELLAM IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		3
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		470 470
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		4 321
	TOTAL 1	OX	474 791
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		212
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	212
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		10 675
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		110 405
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	121 085
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	353 918
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	353 918
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		474 791
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		6 881 763
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|1**

N° SIRET **4 8 2 1 1 0 9 1 3 0 0 0 4 3**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS SELLAM IMMOBILIER**

ADRESSE (voie) **4 Place du Temple Neuf**

CODE POSTAL **67000** VILLE **STRASBOURG**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **500**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **SELLAM** Prénom(s) **MEIER**
Nom marital [] % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **500**
Naissance : Date **23101981** N° département **67** Commune **STRASBOURG** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **15** Voie **RUE DANIEL HIRTZ**
Code postal **67000** Commune **STRASBOURG** Pays **FRANCE**

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|1

N° SIRET 4 8 2 1 1 0 9 1 3 0 0 0 4 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SELLAM IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 4 Place du Temple Neuf

CODE POSTAL 67000 VILLE STRASBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SARL Dénomination FONCIERE JS
 N° SIREN (si société établie en France) 498136530 % de détention 10,00
 Adresse : N° 3 Voie AVENUE DE LA LIBERTE
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination FINANCIERE JONEL
 N° SIREN (si société établie en France) 792284218 % de détention 50,00
 Adresse : N° 3 Voie RUE DU 22 NOVEMBRE
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination STRASBOURG ET ENVIRON
 N° SIREN (si société établie en France) 792346744 % de détention 20,00
 Adresse : N° 4 Voie RUE DE L'EGLISE
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination IMMOBILIERE DU TEMPLE
 N° SIREN (si société établie en France) 815197041 % de détention 100,00
 Adresse : N° 4 Voie PLACE DU TEMPLE NEUF
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination SHA
 N° SIREN (si société établie en France) 810610873 % de détention 25,00
 Adresse : N° 8 Voie RUE MENGES
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etats financiers au 31/12/2021

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 041 096** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **710 749** euros et un total **charges** de **503 242** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **207 506** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. La Direction à la date d'arrêté des comptes n'a pas connaissance d'incertitudes significative qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

La comptabilité a été réalisée conformément aux règles en vigueur en particulier pour les comptes d'actifs.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat,

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Intégration fiscale

La SELLAM IMMOBILIER SAS est la société mère d'un groupe ayant opté avec effet au 1er Juillet 2016, pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale codifiée aux articles 223 A à U du CGI.

La Société SELLAM IMMOBILIER SAS détient directement ou indirectement par application de l'article 46 quater-0ZF de l'annexe III au CGI :

100,00 % du capital de la Société EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est constitué des sociétés suivantes :

- SELLAM IMMOBILIER SAS
- EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

2) Modalité de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe :

La filiale verse à la Société SELLAM IMMOBILIER à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe , et quel que soit le montant de l'impôt effectif dudit impôt , une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value à long terme de l'exercice comme si elle était imposée séparément.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôts telle que définie à l'alinéa ci dessus, la filiale n'est pas autorisée à tenir compte des déficits et moins values à long terme antérieurs qu'elle aurait pu dégager depuis son entrée dans le périmètre d'intégration formé par la Société SELLAM IMMOBILIER .

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	16 676					16 676
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 676					16 676
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	129 039		3 667			132 706
Matériel de transport	4 849		4 900			9 749
Matériel de bureau, mobilier	43 191		2 098			45 290
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	177 079		10 666			187 745
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	22 520					22 520
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	6 000					6 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 520					28 520
TOTAL	222 275		10 666			232 941

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	15 599	1 077		16 676
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 599	1 077		16 676
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	48 403	12 196		60 598
	Matériel de transport	2 222	2 173		4 395
	Matériel de bureau, mobilier	37 908	4 019		41 927
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 533	18 388		106 921	
TOTAL		104 131	19 466		123 597

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
	Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	80 000			80 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	80 000			80 000
TOTAL GENERAL		80 000			80 000

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	6 000		6 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	55 244	55 244	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 699	3 699	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	1 495 634	1 495 634		
Débiteurs divers	1 372 329	1 372 329		
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		2 932 906	2 926 906	6 000
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	148 706	148 706		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	99 799	16 432	83 367	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 129	10 129		
	Personnel et comptes rattachés	13 825	13 825		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 277	38 277		
	Impôts sur les bénéfices	36 003	36 003		
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 602	16 602		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 296	9 296		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 204 065	1 204 065		
	Autres dettes	80 412	80 412		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 657 114	1 573 746	83 367	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		249			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		46			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		17 958
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 093
<i>BANQUE - INTERETS COURUS</i>	<i>1 093</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 200
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>4 200</i>	
Dettes fiscales et sociales		12 666
<i>CONGES PAYES</i>	<i>5 945</i>	
<i>CS SUR CONGES PAYES</i>	<i>2 072</i>	
<i>CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	<i>2 090</i>	
<i>TAXES FORMATION</i>	<i>895</i>	
<i>Compte n°44862000</i>	<i>696</i>	
<i>Compte n°44863000</i>	<i>968</i>	

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2021
	Charges à répartir sur plusieurs exercices Charges différées Frais d'acquisition des immobilisations Frais d'émission des emprunts Charges à étaler			

Capital social

		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	600,0000	300 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		500,00	600,0000	300 000,00

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
IMMOBILIERE DU TEMPLE		2 847 876	100,00	719 967
 2. Participations (10 à 50 %)				
FONCIERE JS		254 345	10,00	(1 732)
SNC STRASBOURG ET ENVIRON			20,00	
FINANCIERE JONEL			50,00	
SNC SHA		91 985	25,00	86 004
 B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				